

CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR.

Procès-verbal et rapport succinct de la réunion du 26 octobre 2018

Le Président, M. Dominique NOTTE, Membre qui compte le plus d'ancienneté en qualité de Conseiller Provincial, ouvre la séance à 14 H 10.

Les Secrétaires sont MME. Muriel MINET et M. Antoine PIRET les deux membres les plus jeunes de l'Assemblée sont appelés pour faire office de secrétaires. (art.2212-13 CDLD).

L'ordre du jour a été établi comme suit :

1. *Formation du bureau provisoire conformément au CDLD art. L2212-13 (à la présidence, le membre qui compte le plus d'ancienneté en qualité de Conseiller provincial, il est assisté par les deux membres les plus jeunes comme secrétaires ;*
2. *Ouverture de la séance par le Président ;*
3. *Appel nominal des élus effectifs ;*
4. *Dépôt sur le bureau du procès-verbal de la réunion du Conseil du 7 septembre 2018 ;*
5. *Eventuellement : évocation ou lecture des lettres de désistement de Conseillers élus ;*
6. *Formation de quatre commissions de vérification composées chacune de 5 membres désignés par tirage au sort (Les commissions ainsi formées se choisiront un président et un rapporteur) art. 60 ROI et art. L4146-18 et ss. CDLD*
 - a. *Tirage au sort des membres de la première commission de vérification parmi les élus des arrondissements de Dinant et/ou Philippeville afin de vérifier les pouvoirs des élus du district de Namur (canton de Namur) ;*
 - b. *Tirage au sort des membres de la deuxième commission de vérification parmi les élus des arrondissements de Dinant et/ou Philippeville afin de vérifier les pouvoirs des élus des districts d'Andenne (cantons d'Andenne et Eghezée) et Gembloux (cantons de Gembloux et Fosses-la-Ville) ;*
 - c. *Tirage au sort des membres de la troisième commission de vérification parmi les élus des arrondissements de Namur et/ou Philippeville afin de vérifier les pouvoirs des élus des districts de Dinant (cantons de Dinant, Beauraing et Gedinne) et de Ciney (cantons de Ciney et Rochefort) ;*
 - d. *Tirage au sort des membres de la quatrième commission de vérification parmi les élus des arrondissements de Namur et/ou Dinant afin de vérifier les pouvoirs des élus des districts de Philippeville (cantons de Philippeville, Couvin, Florennes et Walcourt).*
7. *Suspension de la séance publique avec assignation d'un local de réunion pour chaque commission de vérification (1^{ère} commission : salle de conférence ; 2^{ème} commission : salle Strickland ; 3^{ème} commission : salle Perrin ; 4^{ème} commission : salle de presse) ;*
8. *Reprise de la séance publique ;*

9. *Lecture des rapports de chaque commission dressés pour chacun des districts électoraux et, après lecture des rapports, un vote permet l'adoption du rapport et la validation des pouvoirs des élus du district concerné ;*
10. *Prestations de serment des élus : le Président prête serment d'initiative, il fait prêter serment par chacun des deux secrétaires et fait procéder ensuite à un appel nominal afin que chaque élu prête à son tour le serment prescrit par la loi ;*
11. *Le Président déclare les Conseillers installés ;*
12. *Formation du bureau du Conseil (art. 2212-13 et 2212-75 CDLD et art.5 et suivants ROI)*
 - a. *Le Président se fait assister par les quatre Conseillers les moins âgés (art. 2212-26 CDLD) ;*
 - b. *Rappel : les chefs des groupes politiques font partie de plein droit du bureau ;*
 - c. *Election du Président du Conseil, des deux vice-présidents maximum et des 2 secrétaires maximum.*
13. *Installation du bureau (les membres du bureau provisoire cèdent leurs sièges aux président et secrétaires du bureau élu) ;*
14. *Réception par le Président de la liste des membres de chaque groupe politique reconnu par le Conseil conformément à l'art. 10 du ROI, avec indication des noms des chefs de groupe ;*
15. *Constat de l'approbation du procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2018 ;*
16. *Clôture de la séance.*

Appel nominal des Conseillers.

Présents :

Groupe M.R. : Christophe BOMBLED, Philippe BULTOT, Jean-Marie CHEFFERT, Stéphane COLLIGNON, Luc DELIRE, Richard FOURNAUX, Luc GENNART, Jérôme HAUBRUGE, Valérie LECOMTE, José PAULET, Jean-Marie THERET, Jean-Marc VAN ESPEN.

Groupe P.S. : Claude BULTOT, Catherine COLLARD, Carine DAFPE, Jean-Frédéric EERDEKENS, Eddy FONTAINE, Guy MILCAMPS, Dominique NOTTE, Antoine PIRET TORY.

Groupe C.D.H : Etienne BERTRAND, Guy CARPIAUX, Stéphane LASSEAUX, Geneviève LAZARON, Pierre RONDIAT.

Groupe ECOLO : Georges BALON-PERIN, Hugues DUMONT, Jean-François DURY, Isabelle GENGLER, Saskia JAMAR, France MASAI, Muriel MINET, Bénédicte ROCHET.

Groupe DéFi : Amaury ALEXANDRE, Patrick PYNNAERT.

Groupe PTB : Patricia VAN MUYLDER.

Excusés : Jean-Claude NIHOUL (CDH).

Monsieur le Gouverneur, Denis MATHEN et Monsieur Valéry ZUINEN, Directeur Général, assistent à la réunion.

Monsieur le Président que M. Jean-Claude NIHOUL est excusé parce que souffrant.

Point 4

M. le Président annonce que le procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2018 est déposé sur le bureau à la disposition des Conseillers.

Point 5

M. le Président annonce qu'il y a un désistement d'élus. Il lit la lettre de Mme Cécile BARBEAUX (ECOLO), elle est remplacée par M. Hugues DOUMONT.

Point 6

M. le Président procède au tirage au sort des membres désignés pour composer les quatre commissions chargées de la vérification des pouvoirs des élus.

La 1^{ère} Commission chargée de la vérification des pouvoirs des élus du district de Namur est composée de : MM. BOMBLED, C. BULTOT, Mme JAMAR, MM. CHEDDERT et FONTAINE.

La 2^{ème} commission chargée de la vérification des pouvoirs des élus des districts d'Andenne et de Gembloux, est composée de : MM. THERET, LASSEAUX, FOURNAUX, P. BULTOT et Mme MASAI.

La 3^{ème} commission chargée de la vérification des pouvoirs des élus des districts de Dinant et de Ciney, est composée de : M. HAUBRUGE, Mme VAN MUYLDER, MM. BALON-PERIN, PAULET ET Mme ROCHET.

La 4^{ème} commission chargée de la vérification des pouvoirs des élus du district de Philippeville, est composée de : M. DELIRE, Mme LECOMTE, MM. EERDEKENS, RONDIAT et ALEXANDRE.

Point 7

Interruption de séance à 14 h 25, pour permettre aux commissions de se réunir et de délibérer.

Point 8

Reprise de la séance publique à 14 h 45.

Point 9

M. le Président donne la parole aux rapporteurs des différentes commissions chargées de la vérification des pouvoirs des élus.

Pour la 1^{ère} commission chargée de la vérification des pouvoirs des élus du district de Namur, M. C. BULTOT, Rapporteur, lit les rapports rédigés. Aucun élu n'ouvre le débat.

M. le Président met au vote le rapport du district de Namur. Décision : le Conseil adopte à l'unanimité des votants le rapport. (Annexe 1)

Pour la 2^{ème} commission chargée de la vérification des pouvoirs des élus des districts d'Andenne et de Gembloux, Mme MASAI, Rapporteur, lit les rapports rédigés. Aucun élu n'ouvre le débat.

M. le Président met au vote le rapport du district d'Andenne. Décision : le Conseil adopte à l'unanimité des votants le rapport. (Annexe 2)

M. le Président met au vote le rapport du district de Gembloux. Décision : le Conseil adopte à l'unanimité des votants le rapport. (Annexe 3)

Pour la 3^{ème} commission chargée de la vérification des pouvoirs des élus des districts de Dinant et de Ciney, Mme ROCHET, Rapporteur, lit les rapports rédigés. Aucun élu n'ouvre le débat.

M. le Président met au vote le rapport du district de Dinant. Décision : le Conseil adopte à l'unanimité des votants le rapport. (Annexe 4)

M. le Président met au vote le rapport du district de Ciney. Décision : le Conseil adopte à l'unanimité des votants le rapport. (Annexe 5)

Pour la 4^{ème} commission est chargée de la vérification des pouvoirs des élus du district de Philippeville, M. EERDEKENS, Rapporteur, lit les rapports rédigés. Aucun élu n'ouvre le débat.

M. le Président met au vote le rapport du district de Philippeville. Décision : le Conseil adopte à l'unanimité des votants le rapport. (Annexe 6)

M. Le Président félicite l'ensemble des nouveaux élus dont l'élection est déclarée validée.

Point 10

M. le Président prête serment d'initiative, et invite les deux secrétaires à faire de même. Il procède ensuite à l'appel nominal afin d'inviter chaque élu à prêter serment. La formule "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge" est utilisée par tous les élus présents.

M. le Président informe les prestataires du serment qu'ils sont maintenant effectivement installés en qualité de Conseillers provinciaux. M. Jean-Claude NIHOUL prêtera serment dès que possible.

M. BALON-PERIN prend la parole concernant le blocage politique et fait une proposition transitoire concernant la constitution d'un Bureau provisoire.

Président : Luc DELIRE (MR) – 2 Vice-Présidents : PS et Mme Bénédicte ROCHET (ECOLO) – 2 Secrétaires : CDH et DéFi

Point 11

M. le Président demande à chaque groupe de lui communiquer la composition de chaque groupe et de proposer le nom de son chef de groupe.

M. VAN ESPEN pour le groupe MR annonce que M. Richard FOURNAUX assumera la tâche de chef de groupe.

M. C. BULTOT pour le groupe PS annonce que la fonction de chef de groupe sera assurée par M. C. BULTOT.

M. BERTRAND pour le groupe CDH annonce que M. Etienne BERTRAND assume les fonctions de chef de groupe.

M. BALON-PERIN pour le groupe ECOLO annonce que M. BALON-PERIN sera en charge de la fonction de chef de groupe et Mme MASAI celle de chef de groupe adjoint.

Point 12

Pour le PS : M. BULTOT marque son accord sur la proposition de M. BALON-PERIN et propose Mme Catherine COLLARD à la Vice-Présidence (Cfr point 10)

Pour le MR : M. FOURNAUX marque son accord sur la proposition de M. BALON-PERIN (Cfr point 10)

Pour le CDH : M. BERTRAND marque son accord sur la proposition de M. BALON-PERIN et propose M. LASSEAUX (Cfr point 10)

Pour Défi : M. PYNNAERT marque son accord sur la proposition de M. BALON-PERIN et propose sa candidature

Pour le PTB : Mme VAN MUYLDER marque son accord sur la proposition de M. BALON-PERIN (Cfr point 10)

M. le Président rappelle la composition du Bureau transitoire :

Président : M. Luc DELIRE (MR)

Vice-Présidente : Mme Catherine COLLARD (PS)

Vice-Présidente : Mme Bénédicte ROCHET (ECOLO)

Secrétaire : M. Stéphane LASSEAUX (CDH)

Secrétaire : M. Patrick PYNNAERT (DéFi)

M. le Président propose le vote à main levée

Pour : 36 voix – Contre : 0 – Abstention : 0

La proposition provisoire est provisoirement adoptée à l'unanimité.

Point 15

M. le Président Luc DELIRE signale que le procès-verbal de la réunion du 15 juin 2018 n'ayant fait l'objet d'aucune observation est adopté à l'unanimité.

Point 16

Le Président invite les nouveaux élus à prendre le verre de l'amitié dans la Salle des Conférences.

La séance est levée à 15 H 20.

Pour accord au titre de rapport succinct



Valéry ZUINEN
Directeur général

Procès-verbal ainsi adopté à Namur, le 9 novembre 2018.



Valéry ZUINEN,
Directeur général



Luc DELIRE,
Président

CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR
(Elections du 14 octobre 2018)

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VALIDATION DES POUVOIRS
DES ELUS DU DISTRICT DE NAMUR

Références : Art. L4146-18 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et Art. 60 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial.

REUNION DU VENDREDI 26 OCTOBRE 2018

Ont été désignés par le sort pour faire partie de la Commission, les cinq conseillers provinciaux ci-après :

CHRISTOPHE BORTALED, CLAUDE BULTOT, SASKIA JANNE,
JEAN-NOËL CHEFFERT, EDDY FONTAINE

LA COMMISSION,

ATTENDU que les calculs électoraux ont été correctement établis;

ATTENDU que les diverses opérations électorales ne sont entachées d'aucune irrégularité ;

ATTENDU que les procès-verbaux de l'élection ne donnent lieu à aucune observation ;

VU la proclamation des élus ;

ATTENDU que les nouveaux élus remplissent les conditions d'éligibilité et qu'ils n'exercent aucun mandat, charges ou offices incompatibles avec le mandat du Conseil provincial ;

PROPOSE au Conseil provincial

- de prendre acte du désistement de M./Mme. _____ pour la liste _____, et M./Mme. _____ pour la liste _____.
- de valider les pouvoirs des élus du district en cause, à savoir :

Pour la liste n°1 – MR

- Monsieur Luc GENNART
- Monsieur Jean-Marc VAN ESPEN

Pour la liste n°2 – ECOLO

- Madame Isabelle GENGLER
- Monsieur Georges BALON-PERIN

Pour la liste n°3 – PS

- Madame Catherine COLLARD
- Monsieur Antoine PIRET

Pour la liste n°5 – CDH

- Madame Geneviève LAZARON
- Monsieur Guy CARPIAUX

Pour la liste n°6 – DÉFI

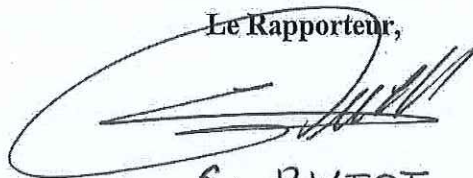
- Monsieur Patrick PYNNAERT

Le Président,



J.-M. CHEFFERT

Le Rapporteur,



E. BULTOT.



CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR
(Elections du 14 octobre 2018)

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE VALIDATION DES POUVOIRS
DES ELUS DU DISTRICT D'ANDENNE**

Références : Art. L4146-18 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la
Décentralisation et Art. 60 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial.

REUNION DU VENDREDI 26 OCTOBRE 2018

Ont été désignés par le sort pour faire partie de la Commission, les cinq conseillers
provinciaux ci-après :

JM THERET
S LASSEAUX
R. FOURNAUX

Ph BULTOT
FYASAI

LA COMMISSION,

ATTENDU que les calculs électoraux ont été correctement établis;

ATTENDU que les diverses opérations électorales ne sont entachées d'aucune irrégularité ;

ATTENDU que les procès-verbaux de l'élection ne donnent lieu à aucune observation ;

VU la proclamation des élus ;

ATTENDU que les nouveaux élus remplissent les conditions d'éligibilité et qu'ils n'exercent
aucun mandat, charges ou offices incompatibles avec le mandat du Conseil provincial ;

PROPOSE au Conseil provincial

- de prendre acte du désistement de M./Mme. C BARBEAUX pour la liste
_____, et M./Mme. _____ pour la liste _____.
- de valider les pouvoirs des élus du district en cause, à savoir :

Pour la liste n°1 – MR

- Monsieur José PAULET
- Monsieur Stéphane COLLIGNON

Pour la liste n°2 – ECOLO

- Monsieur Hugues DOUMONT

Pour la liste n°3 – PS

- Monsieur Jean-Frédéric EERDEKENS

Pour la liste n°5 – CDH
- Monsieur Jean-Claude NIHOUL

Le Président,

JY THÉRET

Le Rapporteur,

F. MASAI

CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR
(Elections du 14 octobre 2018)

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VALIDATION DES POUVOIRS
DES ELUS DU DISTRICT DE GEMBLoux

Références : Art. L4146-18 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et Art. 60 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial.

REUNION DU VENDREDI 26 OCTOBRE 2018

Ont été désignés par le sort pour faire partie de la Commission, les cinq conseillers provinciaux ci-après :

J.-Y. THERET	Ph. BULTOT
S. LASSEAUX	F. MASAI
R. FOURNAUX	

LA COMMISSION,

ATTENDU que les calculs électoraux ont été correctement établis;

ATTENDU que les diverses opérations électorales ne sont entachées d'aucune irrégularité ;

ATTENDU que les procès-verbaux de l'élection ne donnent lieu à aucune observation ;

VU la proclamation des élus ;

ATTENDU que les nouveaux élus remplissent les conditions d'éligibilité et qu'ils n'exercent aucun mandat, charges ou offices incompatibles avec le mandat du Conseil provincial ;

PROPOSE au Conseil provincial

- de prendre acte du désistement de M./Mme. _____ pour la liste _____, et M./Mme. _____ pour la liste _____.
- de valider les pouvoirs des élus du district en cause, à savoir :

Pour la liste n°1 – MR

- Monsieur Luc DELIRE
- Monsieur Jérôme HAUBRUGE

Pour la liste n°2 – ECOLO

- Madame Bénédicte ROCHET
- Madame Muriel MINET



Pour la liste n°3 – PS

- Madame Carine DAFPE
- Monsieur Dominique NOTTE

Pour la liste n°4 – PTB

- Madame Patricia VAN MUYLDER

Pour la liste n°5 – CDH

- Monsieur Etienne BERTRAND

Pour la liste n°6 – DéFI

- Monsieur Amaury ALEXANDRE

Le Président,

J.M. VERET

Le Rapporteur,

F. MASAI

CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR
(Elections du 14 octobre 2018)

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VALIDATION DES POUVOIRS
DES ELUS DU DISTRICT DE DINANT

Références : Art. L4146-18 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et Art. 60 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial.

REUNION DU VENDREDI 26 OCTOBRE 2018

Ont été désignés par le sort pour faire partie de la Commission, les cinq conseillers provinciaux ci-après :

Mr Jérôme HAUBRUGE

Mme Polina VAN NUYLDER

Mr Georges BALON-PERIN

Mme Bénédicte ROCHET

Mr José PAULET

LA COMMISSION,

ATTENDU que les calculs électoraux ont été correctement établis;

ATTENDU que les diverses opérations électorales ne sont entachées d'aucune irrégularité ;

ATTENDU que les procès-verbaux de l'élection ne donnent lieu à aucune observation ;

VU la proclamation des élus ;

ATTENDU que les nouveaux élus remplissent les conditions d'éligibilité et qu'ils n'exercent aucun mandat, charges ou offices incompatibles avec le mandat du Conseil provincial ;

PROPOSE au Conseil provincial

- de prendre acte du désistement de M./Mme. _____ pour la liste _____, et M./Mme. _____ pour la liste _____.
- de valider les pouvoirs des élus du district en cause, à savoir :

Pour la liste n°1 – MR

- Monsieur Richard FOURNAUX
- Monsieur Jean-Marie THERET

Pour la liste n°2 – ECOLO

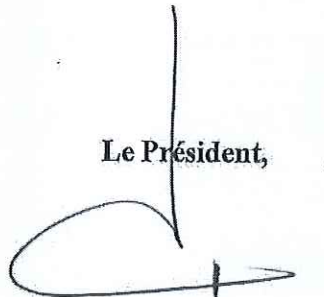
- Monsieur Jean-François DURY

Pour la liste n°3 – PS

- Monsieur Claude BULTOT


Pour la liste n°5 - CDH
- Monsieur Pierre RONDIAT

Le Président,



J. PAULET

Le Rapporteur,



B. ROCHET



CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR
(Elections du 14 octobre 2018)

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VALIDATION DES POUVOIRS
DES ELUS DU DISTRICT DE DINANT

Références : Art. L4146-18 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et Art. 60 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial.

REUNION DU VENDREDI 26 OCTOBRE 2018

Ont été désignés par le sort pour faire partie de la Commission, les cinq conseillers provinciaux ci-après :

Mr Jérôme HAUBRUGE
Mr Georges BAZON-PERIN
Mr José PAULET

Mme Tatiana VAN NUYLDER
Mme Benedette ROCHF

LA COMMISSION,

ATTENDU que les calculs électoraux ont été correctement établis;

ATTENDU que les diverses opérations électorales ne sont entachées d'aucune irrégularité ;

ATTENDU que les procès-verbaux de l'élection ne donnent lieu à aucune observation ;

VU la proclamation des élus ;

ATTENDU que les nouveaux élus remplissent les conditions d'éligibilité et qu'ils n'exercent aucun mandat, charges ou offices incompatibles avec le mandat du Conseil provincial ;

PROPOSE au Conseil provincial

- ~~de prendre acte du désistement de M./Mme. _____ pour la liste _____, et M./Mme. _____ pour la liste _____.~~
- de valider les pouvoirs des élus du district en cause, à savoir :

Pour la liste n°1 – MR

- Monsieur Richard FOURNAUX
- Monsieur Jean-Marie THERET

Pour la liste n°2 – ECOLO


- Monsieur Jean-François DURY

Pour la liste n°3 – PS

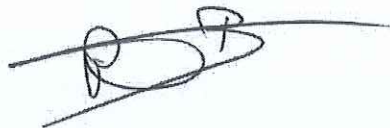
- Monsieur Claude BULTOT



Pour la liste n°5 - CDH
- Monsieur Pierre RONDIAI



Le Président,
J. PAULET



Le Rapporteur,
B. ROCHET



CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR
(Elections du 14 octobre 2018)

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE VALIDATION DES POUVOIRS
DES ELUS DU DISTRICT DE PHILIPPEVILLE**

Références : Art. L4146-18 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et Art. 60 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial.

REUNION DU VENDREDI 26 OCTOBRE 2018

Ont été désignés par le sort pour faire partie de la Commission, les cinq conseillers provinciaux ci-après :

*Luc Delinc, Le Périer, Le Comte, Jean-Frédéric
Eerdeken, Pierre Ronchiet, Alexandre Amoury.*

LA COMMISSION,

ATTENDU que les calculs électoraux ont été correctement établis;

ATTENDU que les diverses opérations électorales ne sont entachées d'aucune irrégularité ;

ATTENDU que le procès-verbal de l'élection ne donne lieu à aucune observation ;

VU la proclamation des élus ;

ATTENDU que les nouveaux élus remplissent les conditions d'éligibilité et qu'ils n'exercent aucun mandat, charges ou offices incompatibles avec le mandat du Conseil provincial ;

PROPOSE au Conseil provincial

- de prendre acte du désistement de M./Mme. _____ pour la liste
_____, et M./Mme. _____ pour la liste _____.
- de valider les pouvoirs des élus du district en cause, à savoir :

Pour la liste n°1 – MR

- Monsieur Christophe BOMBLED
- Monsieur Philippe BULTOT

Pour la liste n°2 – ECOLO

- Madame Saskia JAMAR



Pour la liste n°3 – PS
- Monsieur Eddy FONTAINE

Pour la liste n°5 – CDH
- Monsieur Stéphane LASSEAUX

Le Président,



Valérie LÉCONTE

Le Rapporteur,

Jean-Frédéric SEBASTIEN.

